

En 2020, l'index [Égalité femmes-hommes](#) de Maisons & Cités atteint le score de :

94 / 100

Ce résultat témoigne d'un engagement certain en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'index est déterminé en fonction de 5 indicateurs permettant de mesurer :

- **L'égalité de rémunération :**

Le score obtenu est de 39 points sur 40, ce qui indique une forte implication de l'entreprise pour le maintien d'une égalité salariale entre les femmes et les hommes, à catégorie et âge comparables.

- **La répartition des augmentations individuelles :**

L'écart entre la proportion de salariées femmes et de salariés hommes ayant bénéficié d'une augmentation de salaire en 2020 est faible, et est en faveur des femmes, réduisant ainsi l'écart de rémunération.

Le score obtenu pour cet indicateur est par conséquent de 20 sur les 20 points possibles.

- **Le taux de promotions entre les femmes et les hommes :**

Maisons & Cités a promu plus de femmes que d'hommes en 2020, avec pour effet de mieux favoriser l'ascension professionnelle des femmes au sein de l'entreprise, réduisant aussi l'écart de rémunération relatif au 1^{er} indicateur.

Le maximum de 15 points est ainsi obtenu.

- **Le retour de congé maternité :**

Les collaboratrices doivent bénéficier d'une augmentation à leur retour de congé maternité, dès lors que des augmentations ont été données en leur absence dans la même catégorie professionnelle.

Les 15 points qu'il est possible d'obtenir pour cet indicateur sont accordés.

- **Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations :**

Trois femmes sont présentes parmi les 10 salariés les mieux rémunérés chez Maisons & Cités. Ce résultat aboutit à une valorisation à hauteur de 5 points sur un maximum de 10, l'objectif étant d'assurer une représentation la plus équilibrée possible des deux sexes.

Avec un index de 94/100 pour l'année 2020, [Maisons & Cités enregistre des résultats en progression par rapport aux deux années précédentes](#) (85/100 en 2019 et 79/100 en 2018), démontrant ainsi sa volonté de garantir une égalité des chances et de traitement envers ses salariés quel que soit leur sexe.